



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 20 décembre 2018
N°2018_33083_DG75-L002

AVIS D'EXAMEN

Enquête complémentaire auprès des petits-enfants d'immigrés (TeO2 - G3) 2019-2020

Services producteurs : Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et Unité « Migrations Internationales et Minorités » de l'Institut national d'études démographiques (Ined)

Opportunité : avis favorable émis le 29 novembre 2016 par la Commission « Démographie et questions sociales » ; compte rendu de la réunion du 27 juin 2018 du bureau du Cnis
Réunion du Comité du label du 14 novembre 2018 (commission « Ménages »)

Descriptif de l'opération

L'enquête « Trajectoires et Origines 2 », désignée par l'acronyme « TeO2 », est la deuxième édition de l'enquête réalisée par l'Insee et l'Ined. Elle s'intéresse à l'articulation entre l'origine et les autres catégories de distinction dans la société française (genre, classe sociale, âge, quartier, etc.) afin d'analyser les processus d'intégration, de discrimination et de construction identitaire concernant toute la population dans la société française. La nouvelle enquête poursuivra les mêmes objectifs que celle de 2008-2009 et en reprendra les principaux modules. Un des enjeux essentiels du renouvellement de l'enquête TeO est de mettre à jour les données produites dix ans auparavant. Aussi, la continuité du questionnaire sera-t-elle privilégiée (cf. note n° 2018_33081_DG75-L002 du 20 décembre 2018 pour plus de détails sur TeO2).

L'enquête TeO2 permettra l'identification de la « troisième génération » et plus particulièrement ceux d'origine non européenne. Pour compléter cet échantillon afin de permettre des études sur la situation des troisièmes générations d'origine non européenne, l'Ined et l'Insee ont rajouté un volet complémentaire à l'enquête TeO2, identifié sous l'acronyme « TeO2 - G3 »

Ce volet complémentaire TeO2 - G3 consiste à administrer le même questionnaire que celui de l'enquête TeO à un échantillon élargi, constitué des personnes ayant au moins un grand-parent immigré d'origine non européenne. Ce champ sera identifié par le truchement de leurs parents résidant en France métropolitaine acceptant de fournir les coordonnées de leurs enfants pour une interrogation ultérieure.

La collecte de l'enquête complémentaire (TeO2 - G3) sera réalisée en face-à-face par des enquêteurs de l'Insee, sous Capi. Le protocole de TeO2 prévoit une interrogation des enfants d'immigrés d'origine non européenne à la fin du questionnaire pour collecter les coordonnées de leurs enfants (adresses postales et électroniques, téléphone) : question non obligatoire. Les personnes ainsi identifiées se verront administrer le même questionnaire, en décalé de l'enquête auprès de leurs parents, qu'ils habitent ou non dans le même logement.

En termes d'organisation de la collecte, l'enquête TeO2 et l'enquête TeO2-G3 pourront se dérouler sur les mêmes périodes temporelles, se terminant en octobre 2020.

Justification de l'obligation : « L'attribution du caractère obligatoire pour ce volet complémentaire la placera dans des conditions de réalisation similaires à celles de l'enquête principale (TeO2) ».

~~~

## En préambule

Le Comité du label de la statistique publique a examiné l'enquête « Trajectoires et Origines 2 » (TeO2) que lui ont présentée les services producteurs (Ined et Insee).

Il a pris acte de l'avis d'opportunité délivré par la Commission « Démographie et questions sociales » du Cnis du 29 novembre 2016<sup>1</sup> et des décisions du Bureau du Cnis du 27 juin 2018 sur l'opportunité de l'élargissement de l'échantillon aux personnes de troisième génération d'origine non européenne.

Le projet TeO2 présenté le 14 novembre au Comité du label envisageait une extension de l'échantillon des « troisièmes générations », plus particulièrement pour les personnes ayant au moins un grand-parent immigré d'origine non européenne.

Après examen en conformité, le Comité du label juge que l'enquête telle que présentée doit être scindée en deux volets :

- **L'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO2)** n'intégrant pas l'échantillon complémentaire relatif aux personnes de troisième génération d'origine non européenne.

Le Comité accorde un **avis de conformité** à l'enquête sur les trajectoires et origines (TeO2), avec proposition du caractère obligatoire, qui couvrira les deux années 2019 et 2020. Cette deuxième édition de l'enquête reprend les principaux objectifs de la première édition réalisée en 2008-2009 (dite TeO1). Un des enjeux essentiels de cette nouvelle enquête est, en effet, de mettre à jour les données produites il y a une dizaine d'années, selon une méthodologie comparable. Cette enquête comportera toutefois une extension de questionnaire sur une partie du champ (interrogation complète des enfants nés en France de parents « Français de l'étranger »).

- **Un volet complémentaire, à visée expérimentale, dit « TeO2 - G3 ».**

S'agissant de l'extension de l'échantillon aux personnes de troisième génération d'origine non européenne, le Comité du label accorde un **avis d'examen** favorable pour les deux années 2019-2020, attestant du caractère d'intérêt général de cette extension.

Cette décision est motivée par le caractère jugé expérimental de cette extension d'échantillon en l'état actuel du dossier : les tests n'ont pas permis d'apporter des réponses précises sur l'acceptabilité de ce volet, sur la faculté d'obtenir une cible de 500 répondants, sur d'éventuels risques de biais de sélection ou d'effets de grappe résultant de l'interrogation de tous les enfants d'une même fratrie, ainsi que sur les problèmes méthodologiques en suspens (pondérations, partage des poids, traitement de la non-réponse, calage...).

Toutefois, et pour tenir compte des enjeux relatifs à l'objet de cette opération expérimentale, le Comité propose qu'elle soit revêtue du visa ministériel lui conférant le statut d'enquête de la statistique publique et lui permettant d'utiliser dans les documents de collecte le logo de la statistique publique et le cartouche réglementaire usuel, ainsi que du caractère obligatoire.

Le Comité demande en conséquence d'établir deux fichiers de diffusion distincts :

- le premier privilégiant l'objectif des comparaisons à 10 ans d'intervalle avec une méthodologie identique à celle de TeO1 : comparaison des sous-populations par rapport à la « population majoritaire » incluant les troisièmes générations issues de l'échantillon en population générale, dont on pourra cependant identifier l'ascendance migratoire pour analyser les résultats ;
- le second correspondant à l'extension d'échantillon, dont il conviendra de définir les modalités d'usage. Il a été demandé aux services d'étudier si cette dissociation pourrait permettre d'avancer les premiers résultats de l'enquête "classique".

**Le Comité du label de la statistique publique émet les mêmes remarques générales et recommandations pour la collecte de l'enquête complémentaire auprès des petits-enfants d'immigrés (TeO2 - G3) que celles qui ont été émises pour l'enquête TeO2.**

---

<sup>1</sup> Conformément à la formulation de l'avis d'opportunité du Cnis du 26 novembre 2016, l'enquête « Trajectoires et origines 2 » n'introduit pas de « questionnements sur les minorités visibles ».

## Autres recommandations spécifiques :

### Méthodologie

Le Comité du label attire l'attention des services sur les points suivants :

Le calcul du poids d'échantillonnage des 3G devra prendre en compte le poids de l'individu 2G auquel la grappe d'individus 3G est rattachée et les modalités d'échantillonnage sur les différents lots mis en collecte successivement. La sélection des 3G doit être le plus aléatoire possible pour éviter un biais de sélection dans l'hypothèse où l'effectif cible des 500 serait amené à être dépassé.

De même, la description des procédures de corrections de la non-réponse et de calage devra être assurée avec précision. Le Comité note que le calage pourra utiliser notamment des caractéristiques des individus 2G collectées dans leur base de sondage spécifique ainsi que dans leurs réponses à l'enquête TeO2.

La validation méthodologique de l'extension G3 pourra par ailleurs être soumise à l'appréciation du Conseil scientifique de TeO.

### Diffusion des données

S'agissant de la diffusion, compte tenu du caractère expérimental de TeO2 - G3 et du statut accordé (avis d'examen), le Comité du label rappelle que toutes publications de chiffres issus de cette expérimentation devront faire apparaître la finalité méthodologique de cette enquête, en la dissociant clairement de l'enquête TeO2, qui a quant à elle obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique.

### Protocole de collecte

Les lettres-avis adressées aux personnes de troisième génération devront indiquer comment elles ont été sélectionnées. Le cartouche devra être adapté pour mentionner l'avis d'examen (et non le label).

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à **l'enquête complémentaire auprès des petits-enfants d'immigrés (TeO2 - G3) pour les années 2019 et 2020**, qui bénéficiera d'un numéro de visa ministériel et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour les années 2019 et 2020**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Nicole Roth